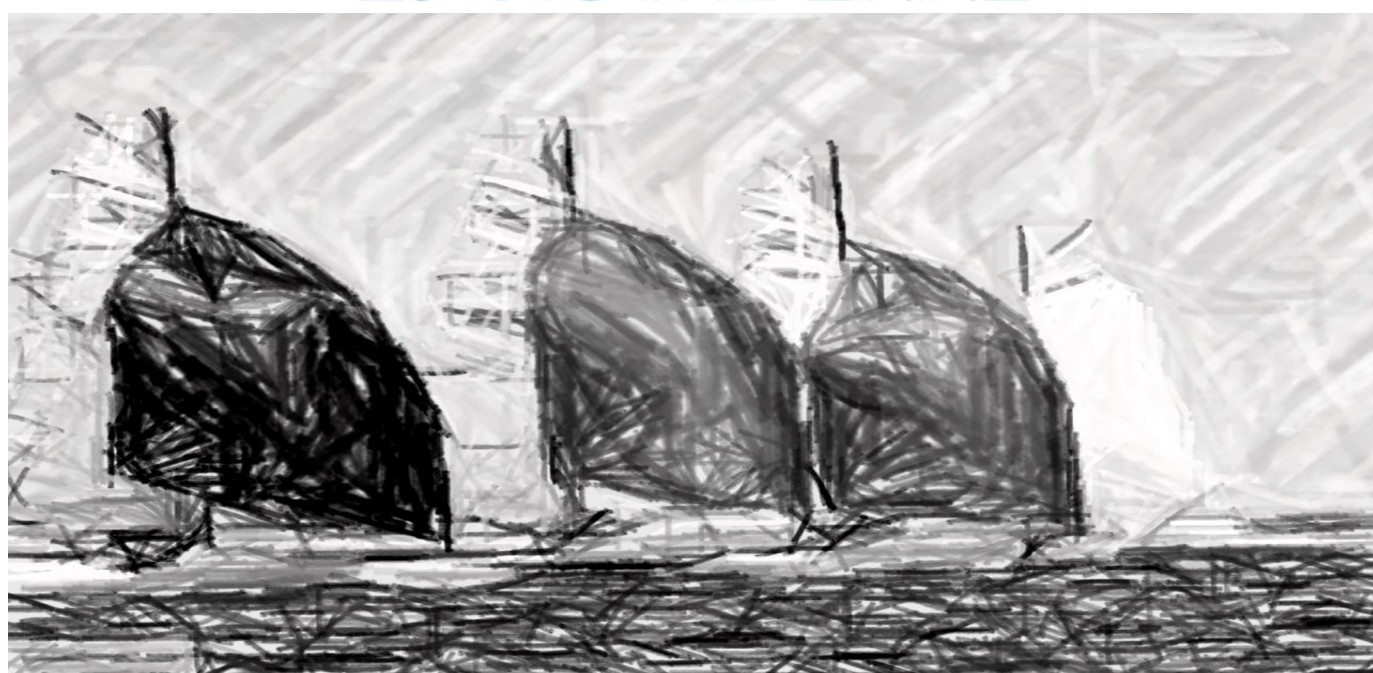


Société Nautique de La Ciotat
Fondée en 1889



**NOUVEAU CHALLENGE VOILE
COMPETITION ET CONVIVIALITE
« La CIOTADENNE »**



Régates de club de la SNC

Ouverts à tous voiliers :

Habitable - Catamarans - Sports boat - Quillards de Sport

SAMEDI 27 JANVIER 2024

SAMEDI 24 FEVRIER 2024

SAMEDI 20 AVRIL 2024

SAMEDI 18 MAI 2024

SAMEDI 29 JUIN 2024

Renseignements : 04 42 71 67 82 – snclaciotat@yahoo.com

AVIS DE COURSE

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) ;
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire ;
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 Tous les bateaux du système **Osiris Habitable** d'un coefficient minimum de 3 et d'une longueur minimum de 4m95.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription et en le déposant ou en l'envoyant, accompagné des frais d'inscription requis, à la Société Nautique de La Ciotat. L'inscription par internet est à privilégier.

3.3 **Chaque skipper s'engage:** à n'embarquer en course que des personnes lui ayant présentées avant d'embarquer une licence valide, mention compétition (sauf régata en catégorie 5) et autorisation parentale pour les mineurs, accompagnée de l'attestation ou renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur faute de quoi sa responsabilité sera engagée. Ceci évite au skipper d'avoir à collecter et fournir au préalable, les licences de ses équipiers, mais il est cependant de sa responsabilité de le faire à l'embarquement. Les changements d'équipage sont autorisés Le skipper s'engage à respecter les consignes sanitaires en vigueur pour lui et son équipage.

En cas de changement de skipper, celui-ci doit au préalable venir co-signer la fiche d'inscription et présenter sa licence valide à l'organisation.

Le skipper devra présenter le certificat Jauge en cours de validité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5million d'Euros

- Une autorisation parentale pour les mineurs accompagnée de l'attestation ou renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

3.5 Des groupes seront constitués en fonction des inscriptions.

3.6 Le coefficient pris en compte sera celui du certificat de jauge fourni à l'organisation avant la 1ère participation de la cession du challenge à venir

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

25 € par bateau et par régates pour les membres cotisants de la SNC

35 € par bateau et par régates pour les membres non cotisants de la SNC

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

A minima la veille du jour de régates, soit au secrétariat du club, soit par internet via :
snclaciotat@gmail.com

5.2 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Heure du 1^{er} signal d'avertissement – **14H00**

5.3 Pour la dernière régates du jour, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30

5.4 Dates des régates :

-samedi 27 janvier 2024

-samedi 24 février 2024

-samedi 20 avril 2024

-samedi 18 mai 2024

-samedi 29 juin 2024

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles au secrétariat ou sur notre site internet www.snclaciotat.com

7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construits et côtiers.

8. CLASSEMENT

8.1 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système OSIRIS

9. PLACE AU PORT

9.1 Renseignements sur l'emplacement au port : auprès des capitaineries concernées.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des lots seront distribués à l'issue du Challenge pour les 3 premiers (Date à déterminer).

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
SNC Base Nautique – Avenue du Président Wilson
13600 LA CIOTAT- Tél. : 04 42 71 67 82
snclaciotat@yahoo.com - www.snclaciotat.com
Société Nautique de La Ciotat

15. ZONES DE COURSES

